

MAIRIE DE.....GROTTOFERATA.....

Cher Electeur, chère Electrice,

à l'occasion des prochaines élections européennes (du 23 au 26 Mai 2019), en tant que ressortissant européen y résidant, vous pouvez choisir d'élire les membres du Parlement européen attribués à l'Italie en exerçant votre droit de vote dans cette municipalité.

Pour être inscrit(e) sur les listes électorales de cette mairie vous devez présenter une demande - dont vous trouverez en annexe le formulaire à remplir (également disponible sur le site <https://dait.interno.gov.it/elezioni/optanti-2019>) qui doit être déposée personnellement ou envoyée par lettre recommandée au plus tard le 25 Février 2019 à l'adresse suivante:

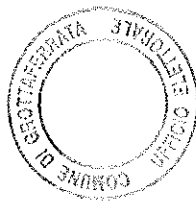
COMUNE DI GROTTOFERATA - PIAZZA E. CONTI, N. 1
00045 GROTTOFERATA

Au cas où votre demande sera acceptée, vous serez inscrit(e) sur une liste électorale complémentaire et recevrez une carte d'électeur qui vous indiquera le bureau de vote où vous pourrez voter.

L'inscription sur la liste complémentaire vous permettra de n'exercer votre droit de vote que pour les membres du Parlement européen attribués à l'Italie et non pas pour ceux qui sont attribués à votre pays d'origine, le double vote étant interdit.

Les bureaux municipaux sont à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

GROTTOFERATA, 01/02/ 2019



L'OFFICIER ELECTORAL

Il Responsabile dell'ufficio Elettorale
(Sig. Roberto Palombino)